

**Rapport de la Présidente du jury
du concours sur titres de puéricultrice territoriale
session 2008**

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

2001

Postes	Admis à concourir	Présents à l'écrit (absentéisme)	Candidats présents / poste	Admissibles (seuil)	Présents à l'oral (absentéisme)	Admis (seuil)
100	149	135 (9,40%)	1,35	109 (9,00)	99 (9,17%)	83 (11,00)

2007

100	183	157 (14,21%)	1,57	124 (9,00)	112 (9,68%)	96 (10,00)
-----	-----	-----------------	------	---------------	----------------	---------------

2008

100	183	146 (20,22%)	1,46	97 (9,00)	97	80 (10,67)
------------	------------	-------------------------	-------------	----------------------	-----------	-----------------------

A nombre de postes et d'inscrits égal à celui de la dernière session organisée par le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne en 2007, le nombre de candidats présents baisse légèrement.

Le candidat "type" est de sexe féminin, âgé de 21 à 30 ans, domicilié hors de la région Ile-de-France, s'étant préparé seul au concours.

Un seul candidat est en effet de sexe masculin.

45,52% des candidates sont âgées de 21 à 30 ans, 33,10% de 31 à 40 ans, 20% de 41 à 50 ans.

Le pourcentage de candidats domiciliés hors Ile-de-France est important (56,85%, contre 50,27% en 2007).

30 candidats (16,39%, contre 27,87% en 2007) déclarent avoir bénéficié d'une préparation au concours dispensée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Tous ces candidats se sont présentés à l'épreuve écrite.

II- ANALYSE DES RESULTATS

A- L'épreuve écrite d'admissibilité

Les candidats obtiennent à l'épreuve de rapport des notes qui s'échelonnent de 0,00 à 16,50.

La plupart des indicateurs laissent apparaître un **niveau en baisse** au regard de la session précédente :

La moyenne des notes est de **10,27**, plus basse qu'en 2007 (10,29, à comparer au 11,27 de 2001).

80 candidats obtiennent 10 ou plus, soit 55% des présents (63% en 2007, 74% en 2001).

46 candidats toutefois obtiennent 12 ou plus (31,5%, contre 28% en 2007 et 49% en 2001).

Le nombre de notes éliminatoires est de 8, contre 3 en 2007 et 2 en 2001.

B- Le seuil d'admissibilité

Le jury, considérant qu'un seuil à 10,00 ne rendrait admissibles que 80 candidats et laisserait un nombre important de postes non pourvus, et désireux de ne pas abaisser excessivement le niveau de recrutement, décide, comme l'avait fait le jury de la session 2001 et de la session 2007, de fixer à **9,00** le seuil d'admissibilité, soit **97 candidats admissibles**. Il lie cette décision à celle de ne pas abaisser le plancher d'admission en dessous de 10,00.

On peut souligner que 22 des 30 candidats qui déclarent avoir suivi une préparation au concours dispensée par le CNFPT sont admissibles.

C- L'épreuve orale d'admission

On constate que les 97 candidats admissibles se sont tous présentés à l'épreuve orale d'admission, alors que, à la session précédente, 12 candidats sur les 124 admissibles n'avaient pas pris part à cette épreuve.

Les notes s'échelonnent de 3,00 à 20,00 (5,00 à 19,00 en 2007).

Tous les indicateurs traduisent une hausse du niveau des candidats au regard de la session précédente :

- la moyenne des notes d'oral obtenues par l'ensemble des candidats excède d'un demi-point environ la moyenne de 2007 : 14,19 en 2008, contre 13,72 en 2007, 13,82 en 2001.
- 79 candidats (81,44%) obtiennent en 2008 une note égale ou supérieure à 10,00, à comparer aux 84,82% de 2007.
- 52 candidats (53,61%) obtiennent 15,00 ou plus de 15,00 à l'oral (47,32% en 2007), dont 9 candidats la note de 20,00 et 6 celle de 19,00.

D- Le seuil d'admission

Le jury réaffirme son attachement à un seuil d'admission qui garantisse un bon niveau de recrutement et fixe le seuil d'admission à **10,67**, soit **80 candidats admis**. 20 postes ne sont donc pas pourvus.

Ainsi, aucun candidat ayant obtenu moins de 8,00 à l'épreuve orale n'est admis.

Parmi les 12 candidats qui n'avaient obtenu que 9,00 à l'écrit (seuil d'admissibilité), 7 obtiennent 11,00 ou plus de moyenne générale et sont admis.

Sur les 30 candidats préparés par le CNFPT, 19 sont admis, soit un taux de réussite de 63%.

45 des 80 candidats admis, soit 56,25%, sont domiciliés hors Ile-de-France, ce qui laisse malheureusement craindre que les collectivités de la petite couronne éprouvent des difficultés à pourvoir les postes offerts au concours.

III EVALUATION DES EPREUVES

A- Le rapport

La commande, à partir d'un dossier de 24 pages comprenant 6 documents, portait sur le rôle des structures d'accueil auprès des familles en difficulté sociale.

Le jury souligne que le sujet valorisait bien les aptitudes à repérer au sein d'un dossier les informations essentielles et à en rendre compte de manière organisée.

L'épreuve joue ainsi son rôle de "filtre" : les aptitudes à utiliser dans un contexte territorial les connaissances professionnelles validées par le diplôme sont, pour leur part, validées par l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

B- L'entretien

La grille adoptée par le jury était la suivante :

I. Parcours et projet professionnel	3 mn	2 points
II. Conception de la fonction et positionnement professionnel, capacité d'encadrement	13 mn	12 points
III. Connaissance du cadre de la fonction publique territoriale	4 mn	4 points
IV. Motivation	Tout au long de l'entretien	2 points

Le jury souligne la pertinence de cette grille dont il préconise la reconduction à la prochaine session.

Le jury conclut ses travaux en soulignant la qualité de l'organisation du concours, et notamment les excellentes conditions dans lesquelles se sont déroulées les épreuves orales.

La Présidente du jury,

Muriel GIBERT
Adjointe au maire de Montrouge (92)